

COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2021 A 17 H 00

ORDRE DU JOUR :

- Validation du compte rendu du 01 avril 2021
- Pertes sur créances irrécouvrables
- Pérennisation du site ITAS
- Canal déclassé
- Aménagement village
- Questions diverses

Le vingt deux mai deux mille vingt et un à 17 heures 00 s'est réuni, à la mairie de Bruis Valdoule, le Conseil municipal de la commune nouvelle de VALDOULE

La séance est ouverte sous la présidence de Gérard TENOUX , Maire de Valdoule

Etaient présents : TENOUX Gérard, AUBEPART André, AUBERT Eveline, BOURGEAUD Nathalie, CHARMET Brigitte, COMBE Liliane, COUSIN Marty, MAGNETTI Luc, TENOUX Camille, GIROUSSE Gilles

Etaient absents ayant donné pouvoir :

AIMONIER Jean LUC qui a donné procuration à CHARMET Brigitte
LANGLOIS Noëlle qui a donné procuration à AUBERT Eveline
CALISSI – BARRAL Jonathan qui a donné procuration à BOURGEAUD Nathalie

Etaient absents et excusés :

BERGER Françoise, DEWILDE Claudine,

Assistait également : Corinne Tenoux.

- Validation du compte rendu du 01 avril 2021

Le compte rendu de la réunion du 01 Avril 2021 est validé à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Pertes sur créances irrécouvrables

Exposé :

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour les sommes dues sur le budget de la Commune de Valdoule. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public, ou sont effacées dans le cadre d'une procédure de surendettement.

Décision :

Le Conseil Municipal,

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure aux créances irrécouvrables,
- Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public,
- Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,
- Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non valeur par l'assemblée délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,
- Entendu l'exposé de Monsieur Tenoux, Maire, et après en avoir délibéré ,

Décide,

D'approuver l'admission en non valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 970.00 euros, correspondant à la liste des produits irrécouvrables du dossier de surendettement n° 000120051566 de la Banque de France, relatifs aux titres n° 35,39, et 51 de l'année 2016.

- Pérennisation du site ITAS

Le Maire fait part à son Conseil Municipal de la demande de TDF pour le relais ITAS, dont ils sont devenus propriétaire. Il présente les trois variantes.

Compte tenu, que le Département est en pleine négociation avec TDF pour tous ces sites, le Conseil Municipal ne souhaite pas se positionner pour l'instant, et attend d'avoir des renseignements complémentaires.

- Canal déclassé

Madame Bourgeaud fait part au conseil municipal de la demande de Monsieur Tenoux, qui, compte tenu de son projet d'agrandissement d'hangar photovoltaïque, doit être rendu propriétaire de l'ancien canal d'arrosage séparant les parcelles B470 et B 472 pour une superficie de 30 ca.

Madame Bourgeaud rappelle que cet ancien canal d'arrosage n'est plus affecté au service public depuis plus de 50 ans.

Après que Monsieur Gérard Tenoux et Mademoiselle Camille TENOUX aient quitté la salle, le Conseil Municipal peut valablement délibérer .

Après un rapide tour de table, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2021 A 17 H 00

- **Constate** le déclassement du domaine public de la Commune de cette parcelle correspondant à l'ancien canal d'arrosage, au motif que cela fait maintenant plus de 50 années que le bien n'est plus affecté à ce service public
- **Autorise** la vente au profit de Monsieur Gérard TENOUX de la parcelle d'une surface de 30 ca comme indiqué sur le document d'arpentage, au prix de 3 000 euros l'hectare.
- **Autorise** Madame Bourgeaud Nathalie à signer tous les documents pour mener à bien cette vente.

- Aménagement village

suppression poteau entrée village de Buis

Le Maire fait part à son Conseil de son entrevue avec les services d'Orange en présence de Monsieur Luc Magnetti, Conseiller Municipal, et expose le fait de pouvoir négocier l'enfouissement de la gaine PTT, et de supprimer le poteau au niveau des poubelles à l'entrée du village de Buis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, mandate Monsieur Luc Magnetti pour entreprendre les négociations et mener ce dossier à bien.

création parking Eglise de Buis

Le Maire fait part à son Conseil Municipal de l'entretien qu'il a eu avec Monsieur Mathieu Traverse en présence de Nathalie Bourgeaud, première adjointe. La Commune pourrait envisager l'achat du bas du terrain, afin de réaliser un parking pour l'Eglise, au prix que Monsieur Traverse l'a acquis. Le Maire présente le plan, il y aurait lieu d'effectuer un décaissement et réaliser un mur de soutènement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise l'achat de ce terrain, et autorise Monsieur le Maire à demander des devis pour ces travaux, avec l'aide des services d'IT 05.

- Questions diverses

Captage de Bouchet : Suite à la réunion du jeudi 20 Mai avec le bureau d'études COHERENCE, et les services de l'Etat, à savoir l'ARS et la DDT, il en ressort que la collectivité doit continuer et terminer les travaux. Les négociations vont être reprises avec le propriétaire, si cela n'aboutit pas, la Commune devra s'orienter vers une expropriation.

Sainte Marie : Suite aux dernières pluies, la maison d'habitation cadastrée B 640 a subi des eaux de ruissellement . Aussi, il est décidé de prévoir la pose de caniveaux sur grille pour éviter que l'eau se déverse sur la route et finisse dans la parcelle B 640.

Le Maire fait part du courrier du GFA du col des tourettes et de son entrevue avec la gérante. Un arrêté pour interdire les baignades et l'usage du feu sera pris et affiché sur les lieux.

Un Conseiller Municipal propose l'aménagement sommaire d'un parking en bordure de route sur le terrain Lombard, dont la Commune a fait l'acquisition. Cette idée est retenue à l'unanimité.

La séance est levée à 19 H 50 mn.